

**Le Manitoba
va
de l'avant** 
AN 2
Plan économique quinquennal du Manitoba

***Croissance soutenue.
Résultats positifs.***



La stratégie de gestion financière annuelle de la Province du Manitoba énonce les priorités du gouvernement en matière de gestion financière et fixe un ou plusieurs résultats mesurables pour chaque domaine prioritaire, ainsi que des objectifs relatifs à chacun des résultats mesurables pour l'exercice courant et pour l'avenir. La stratégie de gestion financière 2011-2012 a ciblé les domaines prioritaires définis au cours des années précédentes et fait le point sur la mise en œuvre du Plan économique quinquennal du Manitoba.

PRIORITÉS DE GESTION FINANCIÈRE	RÉSULTATS MESURABLES
La transparence, l'obligation de rendre compte et la discipline financière	<ul style="list-style-type: none"> • Recettes nettes sommaires • Respect de l'obligation de rendre compte relative aux dépenses et aux recettes pour les programmes fondamentaux du gouvernement
Un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Cotes de crédit • Dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) • Renforcement de la gestion des ressources publiques
La gestion de la dette	<ul style="list-style-type: none"> • Remboursement de la dette • Rapport dette nette - PIB
Le renouvellement de l'infrastructure et des immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> • Investissements en immobilisations
La gestion de la performance	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'élaboration des éléments de gestion de la performance

Le présent rapport contribue à la transparence et au respect de l'obligation de rendre compte, et donne au public la possibilité d'évaluer la performance du gouvernement en communiquant l'état de chacun des résultats mesurables établis dans la stratégie de départ.

Il fournit un compte rendu des domaines prioritaires de gestion financière et des résultats mesurables fixés et obtenus dans chaque domaine. Il contient également des commentaires descriptifs et présente les tendances des dernières années et les objectifs actuels et à long terme.

■ DOMAINE PRIORITAIRE : LA TRANSPARENCE, L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET LA DISCIPLINE FINANCIÈRE

Le gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de mesures visant à garantir la transparence et le respect de l'obligation de rendre compte, tout en maintenant la discipline financière de ces dernières années. Les mesures en question comprennent : la production d'états financiers sommaires entièrement conformes aux PCGR¹, et ce, depuis le 31 mars 2005; la production d'états financiers et de budgets sommaires

¹ Principes comptables généralement reconnus

en 2007-2008 en vue de présenter des renseignements exhaustifs sur le coût total de la prestation des programmes et services pour les Manitobains et les Manitobaines, et sur la façon dont fonctionne le périmètre comptable du gouvernement dans son ensemble; la publication d'une stratégie de gestion financière dans le cadre du budget annuel et la publication d'un rapport sur les résultats dans les six mois qui suivent la fin de chaque exercice; le passage à une présentation de rapports financiers trimestriels sous une forme sommaire, conformément aux PCGR à compter de 2009-2010; et le versement de la part de l'employeur des cotisations pour service courant de tous les employés.

Le gouvernement a maintenu son engagement en ce qui concerne la transparence, l'obligation de rendre compte et la discipline financière avec une mise à jour du plan pluriannuel pour 2011-2012 et les années futures.

Résultat mesurable : Recettes nettes sommaires

Les gouvernements du monde entier ont été touchés par le repli de l'économie et la pire récession mondiale depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Bien que l'économie du Manitoba soit demeurée l'une des plus stables au Canada, il n'y a pas eu de solution rapide pour surmonter les pressions financières auxquelles nous avons fait face.

L'année du Budget de 2011 était la deuxième du plan quinquennal instauré dans le Budget de 2010 qui vise le rétablissement de l'équilibre et le retour à un solde positif d'ici à 2014-2015. En 2011-2012, les investissements ont continué dans les services de première ligne essentiels afin d'améliorer les soins de santé, l'éducation et la formation, les services de police et le soutien aux familles, et de stimuler la croissance économique par l'amélioration nécessaire de l'infrastructure afin de créer des emplois.

En 2011-2012, le Manitoba a continué la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures de compression des coûts en ce qui concerne la gestion des salaires et notamment : la négociation d'une augmentation nulle des salaires de la fonction publique en général, la réduction de 20 % du traitement des ministres et le gel des salaires des membres de l'Assemblée législative, de leur personnel et des hauts fonctionnaires. Globalement, les dépenses du gouvernement ont été gérées de façon stratégique afin que les priorités des Manitobains et des Manitobaines soient prises en considération dans la mesure des moyens de la Province.

En 2010, la *Loi sur l'équilibre budgétaire* a été modifiée de façon à prévoir que durant la période de relance économique un montant minimal de 600 millions de dollars provenant du compte de stabilisation des revenus soit affecté à l'amortissement des augmentations relatives à la dette générale, y compris les frais d'intérêts connexes, qui sont attribuables aux résultats nets négatifs enregistrés pour ce qui est des opérations fondamentales du gouvernement. Afin de répondre à l'exigence prévue par la Loi, on a effectué un retrait de 124 millions de dollars pour le remboursement de la dette (110 millions) et les intérêts (14 millions) en 2011-2012.

Résultat mesurable : Le respect de l'obligation de rendre compte relative aux dépenses et aux recettes pour les programmes fondamentaux du gouvernement

Conformément à son engagement envers la transparence et le respect de son obligation de rendre compte aux contribuables, le gouvernement continue de présenter les dépenses et les recettes se rapportant à ses opérations fondamentales pendant l'exercice.

Les inondations sans précédent de 2011 ont entraîné des dépenses importantes non prévues au budget qui ont affecté négativement les résultats des opérations fondamentales du gouvernement en 2011-2012. D'un montant de 740 millions de dollars, les dépenses entraînées par les inondations ont été engagées dans la lutte contre les inondations, dans les travaux d'atténuation et dans les programmes d'aide financière aux propriétaires, aux entreprises, aux collectivités des Premières nations et aux municipalités. Ces dépenses, compensées par des recettes de 470 millions de dollars, ont eu une incidence nette de (270) millions de dollars sur les opérations fondamentales du gouvernement.

Les dépenses se rapportant à ces opérations, à l'exclusion des dépenses liées aux inondations, ont totalisé 11 358 millions de dollars en 2011-2012, soit 75 millions de plus que prévu, résultant principalement des pressions causées par le soutien aux familles (47 millions) et des initiatives liées à l'administration de la justice (27 millions). Les recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement ont atteint 10 718 millions de dollars en 2011-2012, soit 55 millions de moins que prévu.

Après le virement d'une somme de 45 millions en provenance du compte de stabilisation des recettes, l'excédent des dépenses par rapport aux recettes était de 865 millions.

Le volume 3 des Comptes publics donne des détails sur les opérations fondamentales du gouvernement et le rapport annuel de chaque ministère contient des renseignements sur les principales mesures de la performance.

■ DOMAINE PRIORITAIRE : UN GOUVERNEMENT STABLE ET À LA MESURE DE NOS MOYENS

L'amélioration continue de la prestation des services et du fonctionnement du gouvernement aide à faire en sorte que les programmes du Manitoba restent à la mesure de nos moyens. Pour offrir des services publics abordables aux contribuables, il faut utiliser les recettes publiques de manière efficace.

Résultat mesurable : Les cotes de crédit

Le Manitoba continue de maintenir sa bonne réputation sur le plan de la responsabilité financière. L'approche mesurée adoptée par la Province pour rembourser la dette, s'acquitter de l'obligation découlant des régimes de retraite et satisfaire les besoins en matière de santé et dans d'autres domaines de programmes

essentiels a reçu un accueil positif de la part des agences d'évaluation du crédit. Ceci s'est traduit par des hausses des cotes de crédit de la part des agences Moody's Investors Services et Standard & Poor's en 2007, et par une confirmation par ces agences et d'autres de la qualité du crédit de la Province en 2010 et en 2011. Les agences d'évaluation du crédit ont tenu compte des conditions économiques difficiles auxquelles toutes les provinces du Canada ont été confrontées, et la confirmation des cotes de crédit du Manitoba reflète la stabilité et la diversification de notre économie, la solidité de notre situation financière et notre attachement au remboursement de la dette et au rétablissement de l'équilibre budgétaire du Manitoba.

Agence d'évaluation du crédit	2005 Réelle	2006 Réelle	2007 Réelle	2008 Réelle	2009 Réelle	2010 Réelle	2011 Réelle
DBRS	A(élevée)	A(élevée)	A(élevée)	A(élevée)	A(élevée)	A(élevée)	A(élevée)
Moody's	Aa2	Aa2	Aa1	Aa1	Aa1	Aa1	Aa1
Standard & Poor's	AA-	AA-	AA-(positive)	AA (stable)	AA	AA	AA (stable)

Remarque : En plus des améliorations ci-dessus, en 2006, DBRS a remonté à R-1 (moyen) la cote relative à la dette à court terme.

Résultat mesurable : Les dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)

Le maintien d'un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens nécessite une gestion de la hausse des dépenses engagées pour répondre à la demande croissante de services de qualité dans les domaines comme la santé, l'éducation et les services à la famille. Le rapport des dépenses totales en pourcentage du PIB constitue une façon efficace de mesurer si les dépenses sont appropriées.

Le Budget de 2011 prévoyait un rapport des dépenses en pourcentage du PIB de 24,8 %. Le résultat réel pour l'exercice 2011-2012 est de 26,1 %, traduisant les dépenses en mesures d'urgence non prévues au budget pour les inondations printanières de 2011. Les résultats réels, indiqués dans le tableau ci-dessous, qui vont de 24,1 % à 26,1 %, montrent une stabilité relative de ces chiffres au cours des cinq dernières années.

	2011-2012 Réel	2010-2011 Réel	2009-2010 Réel	2008-2009 Réel	2007-2008 Réel
en pourcentage du PIB					
Programmes fondamentaux du gouvernement	20,8	19,9	20,3	19,1	18,7
Autres entités comptables	3,8	3,9	3,5	3,3	4,0
Service de la dette	1,4	1,4	1,5	1,6	1,8
Total des dépenses	26,1	25,2	25,2	24,1	24,4

NOTA : Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que les totaux ne tombent pas juste

Résultat mesurable : Le resserrement de la gestion des ressources publiques

Une gestion et une utilisation saines des ressources publiques sont essentielles à l'amélioration de l'efficacité du gouvernement. Le gouvernement a pris des décisions stratégiques afin que l'argent des contribuables soit utilisé d'une manière efficace.

En 2011-2012, plus de 50 % des ministères qui assurent les opérations fondamentales du gouvernement ont géré avec soin les ressources qui leur étaient attribuées et leurs dépenses ont été moins élevées que prévu; toutefois, en contrepartie, les besoins financiers de certains services essentiels, tels les services à la famille, l'éducation, la justice et les dépenses en mesures d'urgence pour les inondations printanières de 2011, ont augmenté.

Le gouvernement appuie un processus continu d'examen et de réforme internes dans le but d'offrir aux Manitobains et aux Manitobaines des activités, des programmes et des services gouvernementaux novateurs, efficaces et abordables.

■ DOMAINE PRIORITAIRE : LA GESTION DE LA DETTE

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement a mis en place de nombreuses initiatives ciblées en vue d'assurer une saine gestion financière. Entre autres, il a pris des mesures pour s'acquitter de l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite, il a financé la part de l'employeur des cotisations pour le service courant des fonctionnaires, il a veillé à amortir les coûts de tous les investissements en immobilisations et à tenir pleinement compte de tous les coûts connexes dans les affectations annuelles; et il a établi un plan de remédiation au déficit des opérations fondamentales du gouvernement durant la période de relance économique.

Résultat mesurable : Le remboursement de la dette

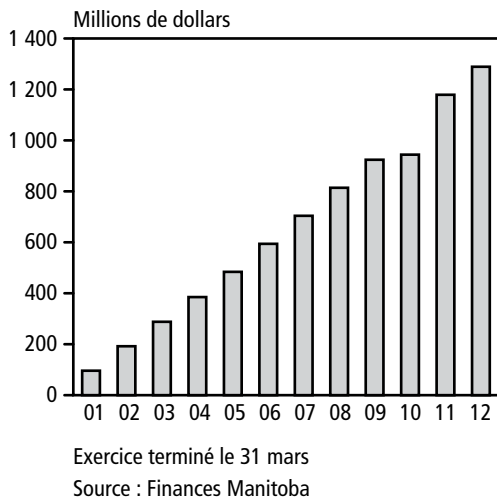
Le gouvernement a affecté plus de 1,2 milliard de dollars au remboursement de la dette et à l'obligation découlant des régimes de retraite depuis 1999 et continue d'alléger le service de la dette.

Les frais du service de la dette ont baissé de plus de 55 % depuis 1999, passant de 13,2 cents par dollar de recettes sommaires encaissées à 5,9 cents par dollar en 2011-2012.

Conformément aux exigences de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*, un montant de 110 millions de dollars a été affecté au paiement de la dette en 2011-2012 avec une somme en provenance du compte de stabilisation des recettes. L'an dernier, la *Loi sur l'équilibre budgétaire* a été modifiée; elle comprend maintenant une disposition selon laquelle, au cours de la période de relance économique, un montant minimal de 600 millions de dollars provenant du compte de stabilisation des revenus doit être affecté à l'amortissement des augmentations relatives à la dette générale.

Les investissements en immobilisations demeurent une priorité du gouvernement

Remboursement cumulé de la dette



afin de soutenir la croissance économique, la réduction des coûts d'entretien et la prestation des services dont la population manitobaine aura besoin dans l'avenir. Le coût de ces actifs s'amortit sur une période déterminée qui correspond à leur durée de vie utile, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Cette méthode assure aux Manitobains et aux Manitobaines le maintien des investissements dans les infrastructures et s'accompagne d'une discipline fixe pour le remboursement de la dette ainsi engendrée.

Les investissements dans des immobilisations corporelles ont augmenté progressivement durant la dernière décennie et ont totalisé 1,3 milliard de dollars en 2011-2012. Le total des immobilisations atteignait 15,5 milliards de dollars au 31 mars 2012 et le cumul des amortissements déduits de la dette s'y rapportant totalisait 6,4 milliards. La valeur comptable nette de ces actifs (coût moins amortissement cumulé), qui a plus que doublé depuis 2005-2006, s'élevait à 9,1 milliards de dollars.

Étant donné la réalité économique et financière, le gouvernement du Manitoba a dû revoir ses paiements destinés au remboursement de la dette, mais il demeure déterminé à poursuivre l'objectif ultime d'éliminer la dette de type général et le reste de l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite au fil des ans.

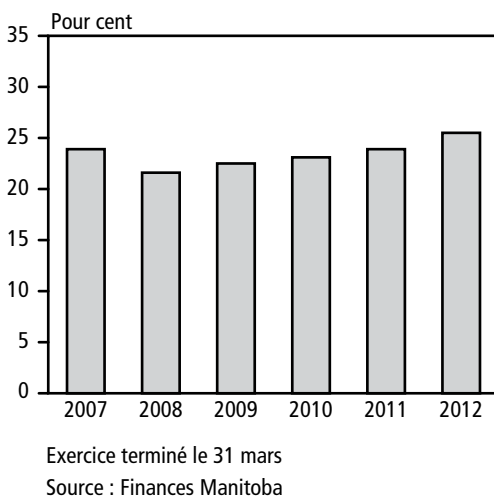
Résultat mesurable : Le rapport dette nette-PIB

Le rapport dette nette-PIB est un indicateur clé de la situation financière d'un gouvernement, car il montre les moyens financiers dont celui-ci dispose pour offrir des services dans l'avenir. La dette nette sommaire est la différence entre le total des passifs du périmètre comptable du gouvernement et ses actifs financiers². Elle reflète le passif résiduel qui doit être financé par les recettes futures. La dette nette peut augmenter de temps à autre en chiffres absolus lors d'investissements nécessaires en immobilisations corporelles, comme le canal de dérivation de la rivière Rouge, l'infrastructure routière ou les stimulants économiques. Ces investissements tournés vers l'avenir soutiennent la performance économique du Manitoba. Il est donc important de mesurer l'évolution de la dette nette par rapport à la croissance économique, qui est mesurée par le produit intérieur brut nominal.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Manitoba a réussi à enregistrer une baisse globale de son rapport dette nette-PIB, le faisant passer de 32,9 % en 1999-2000 à 25,5 % en 2011-2012, tout en continuant de faire des investissements bien nécessaires dans l'infrastructure manitobaine. Le gouvernement, dans son Budget de 2011, prévoyait que le rapport dette nette-PIB augmenterait à court terme compte tenu de sa décision d'investir depuis plusieurs années des sommes importantes dans des projets d'infrastructure pour créer des emplois et stimuler l'économie. Le taux réel de 25,5 % pour l'exercice 2011-2012 représente une amélioration par comparaison avec la cible de 26,2 % établie dans le Budget de 2011.

Bien qu'il soit probable que ce rapport augmente par suite des investissements nécessaires dans le renouvellement de l'infrastructure et des immobilisations que doit

Dette nette en % du PIB



² Les actifs financiers sont des actifs tels que l'encaisse, les placements, les prêts et les comptes débiteurs qui pourraient rapidement être convertis en espèces.

faire le gouvernement du Manitoba, notamment pour la réparation des dommages causés par les inondations printanières de 2011, le gouvernement demeure déterminé à réduire le rapport dette nette-PIB à long terme.

■ DOMAINE PRIORITAIRE : LE RENOUVELLEMENT DE L'INFRASTRUCTURE ET DES IMMOBILISATIONS

La construction et l'amélioration de l'infrastructure du Manitoba font partie des priorités du gouvernement depuis 1999. En novembre 2008, le gouvernement a réitéré son attachement à cette priorité en annonçant un plan quadriennal d'investissements et de relance économique de 4,7 milliards de dollars pour financer des projets d'infrastructure essentiels qui permettraient de créer des emplois et des possibilités de formation dans l'ensemble de la province.

Résultat mesurable : Les investissements en immobilisations

En 2011, le gouvernement a prévu des ressources pour continuer d'améliorer le réseau routier et l'infrastructure de traitement des eaux usées, les établissements de santé de toute la province, les universités, les collèges et les écoles publiques, et de moderniser et d'améliorer les logements sociaux, les parcs et les infrastructures de camping.

Le gouvernement a aussi affecté des ressources durant l'exercice à la construction des nouvelles infrastructures rendues nécessaires par les inondations printanières de 2011, dont le chenal du lac Saint-Martin et la réparation des dommages causés aux ouvrages existants par les inondations.

Les dépenses engagées dans des immobilisations corporelles importantes en 2011-2012 ont été de 1,3 milliard de dollars, ce qui représente une hausse de 31 millions par rapport à l'année précédente. Les grands secteurs de programmes figurent dans le tableau suivant.

■ DOMAINE PRIORITAIRE : LA GESTION DE LA PERFORMANCE

L'amélioration de la façon dont le gouvernement mesure la performance sur le plan des résultats financiers et non financiers permet d'améliorer la transparence et le respect de l'obligation de rendre compte. Les rapports sur les résultats donnent de l'information sur les conséquences, les avantages ou les changements réels découlant d'un programme ou d'un service gouvernemental.

Résultat mesurable : La poursuite de l'élaboration des éléments de gestion de la performance

Le Manitoba continue d'améliorer la gestion de la performance et la mesure de la performance sur le plan des résultats au sein du gouvernement en mettant l'accent sur le développement d'objectifs de type SMART, de l'anglais *specific, measurable,*

Le renouvellement de l'infrastructure et des immobilisations

Investissements 2011-2012 -

Les grands secteurs de programmes

	Millions de dollars
Réseau routier (y compris la préservation)	531
Universités, collèges et écoles publiques	186
Établissements de santé	171
Agrandissement du canal de dérivation du Manitoba et infrastructure liées aux ressources hydriques	89
Logement (y compris les contributions de tierces parties)	165
Aide aux tierces parties	93
Immeubles occupés par la fonction publique	72
Infrastructure des parcs et des terrains de camping	21
	<u>1 328</u>

archivable, reliable and time-bound, c'est-à-dire spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et limités dans le temps.

Les ministères et les principales sociétés d'État continuent d'intégrer les huit principes directeurs de la mesure de la performance à leurs systèmes de gestion.

En 2011-2012, la communauté de pratique dans le domaine de la gestion de la performance au sein du gouvernement, créée en 2010, a continué d'offrir des occasions de collaboration, d'apprentissage et de développement des moyens dans tous les domaines de la gestion de la performance, y compris la mesure et la reddition de comptes. Les mesures clés et l'information relatives à la performance des ministères et des autres entités du périmètre comptable du gouvernement continuent de figurer dans les rapports annuels et autres rapports spécialisés.

■ CONCLUSION

Notre gouvernement est déterminé à continuer d'améliorer la transparence et la reddition de comptes dans ses rapports financiers. Le Manitoba continuera de présenter un rapport annuel sur les domaines prioritaires et les résultats établis dans la stratégie de gestion financière afin que le public puisse évaluer la performance du gouvernement en ce qui concerne l'utilisation efficace et économique des fonds publics.

